

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

DE SAINT-AVE - MEUCON

Siège social :
Mairie de Saint-Avé
B.P. 40020
56891 SAINT-AVE CEDEX

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit juin, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis en Mairie de MEUCON, sous la présidence de Monsieur Thierry EVENO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Etaient présents : MM. Thierry EVENO, Philippe BLANCHE, Patrick EGRON et Philippe LE BRUN

Etaient absents excusés :

M. Damien LE STUDER a donné pouvoir à M. Philippe BLANCHE et M. Jacques LE METAYER a donné pouvoir à M. Thierry EVENO

Date de convocation : 20 juin 2017

Nombre de délégués : 6

En exercice : 6

Présents : 4

Votants : 6

Monsieur Philippe LE BRUN a été élu Secrétaire de séance

*Le comité syndical **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 23 mars 2017.*

(2017/3/11) - RAPPORT ANNUEL DU PRESTATAIRE DU SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE - EXERCICE 2016

Rapporteur : Thierry EVENO

Afin de permettre au représentant de la collectivité la production du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public prévu à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le prestataire a l'obligation de produire chaque année, avant le 1^{er} juin suivant la clôture de l'exercice, les éléments et indicateurs techniques et financiers contenus dans l'annexe V du Code Général des Collectivités Territoriales, visés à l'article D.2224-1 de ce même code. Par ailleurs, l'examen du rapport est mis à l'ordre du jour de la plus proche réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la société SAUR est titulaire du marché de prestation de service pour l'exploitation du service de l'eau potable du SIAEP de Saint-Avé / Meucon, pour une durée de 12 ans.

A ce titre, la société SAUR nous a transmis, le 3 mai 2017, le rapport annuel du prestataire, pour l'exercice 2016. Ce document contient une partie technique et une partie financière qui doivent permettre au SIAEP de s'assurer du respect du contrat et de sa bonne exécution.

D'un point de vue technique, les chiffres clés suivants synthétisent l'activité du service au cours de l'exercice.

- Un nombre total d'abonnés de **6 472**, en hausse de **4 %** par rapport à 2015.
- Une évolution positive des volumes facturés et mis en distribution respectivement de **2%** et **6%**, pour atteindre en fin d'exercice 565 240 m³ et 663 640 m³.
- Corrélativement, un volume acheté à Eau du Morbihan en hausse de 4 % (d'environ 37 000 m³) par rapport à l'année précédente. Il s'élève à 896 751 m³, dont 233 111 m³ ont été exportés vers le SIAEP de Grand Champ.
- La consommation moyenne par abonné reste stable, autour de **87 m³**.
- D'un point de vue patrimonial, le linéaire de réseau s'élève à 134 km (133 fin 2015).
- Le rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du maire ») atteint **89,8 %** (89,6 % en moyenne sur les 3 derniers exercices).
- Le prestataire a procédé au renouvellement de 469 compteurs correspondant à 7 % du parc.
- Toutes les analyses réalisées sur l'eau mise en distribution **respectaient les limites ou références de qualité**.

D'un point de vue financier, le rapport du délégataire inclut un compte annuel de résultat de l'exploitation conforme aux dispositions de la circulaire n°740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et de la circulaire du 31 janvier 2006 en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005. On peut ainsi noter :

- Un montant de recettes pour le délégataire de 391 100 € (370 300 € en 2015).
- Des charges qui s'élèvent à 295 300 €, en augmentation de 4,6 k€ par rapport à l'exercice précédent. Les évolutions les plus marquantes concernent les charges de personnel (-4,2 k€) et les frais de sous traitance (+6,1 k€).
- Un résultat d'exploitation avant impôt positif de 95 800 €, soit un résultat net de 62 900 € en augmentation de 13 400 € par rapport à 2015.

Ce rapport sera présenté à la prochaine Commission consultative des services publics locaux.

Conformément à la réglementation, le comité syndical est invité à prendre acte de ces documents relatifs à l'exercice 2016 qui seront publiés sur le site internet et mis à la disposition du public en mairie de SAINT-AVE et de MEUCON, pour une durée d'au moins un mois.

DECISION

Le comité syndical,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 95-101 du 9 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU le décret 2005-236 du 14 mars 2005,

VU le marché de services pour l'exploitation du service public de l'eau potable conclu avec la société SAUR, visé en préfecture le 14 décembre 2006, et ses avenants exécutoires les 22 février 2013 et 28 octobre 2014,

CONSIDERANT le rapport annuel d'activité de la société SAUR pour l'année 2016,

Article Unique : PREND ACTE dudit rapport.

(2017/3/12) - INCORPORATION AU DOMAINE PUBLIC SYNDICAL DU RESEAU D'EAU POTABLE DU LOTISSEMENT « LE TRISKELL » A MEUCON

Rapporteur : Thierry EVENO

Dans le cadre d'un projet urbain partenarial, la commune de Meucon a réalisé la viabilisation du lotissement privé « LORIC - LE DIVENAH », composé de 4 lots, à proximité de la route de Vannes.

Les travaux de desserte en eau potable, d'un montant estimé à 5 462.50 € HT, sont assurés pour 31,10 % (1 698.84 €) par la commune de Meucon, et pour 68.90 % par les propriétaires.

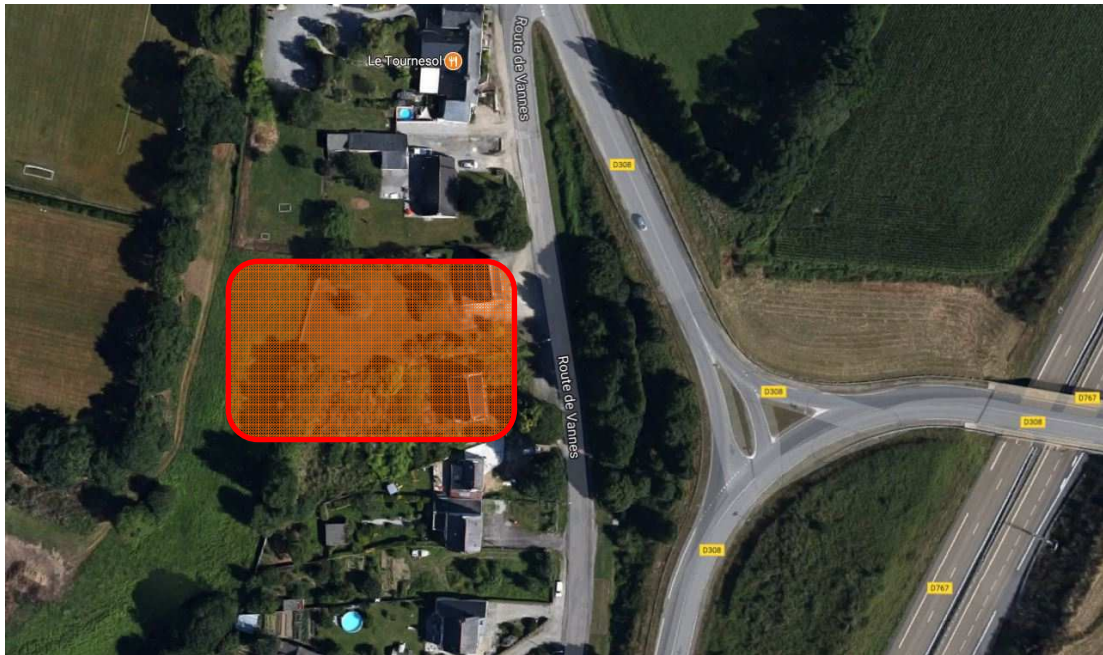
La voirie d'accès au lotissement étant intégrée dans le domaine public communal, la commune de Meucon sollicite le SIAEP pour le classement dans le domaine public syndical du réseau de distribution d'eau potable.

Le réseau a été déclaré conforme et mis en service en janvier dernier. Après examen de l'ensemble du dossier reçu le 6 juin (plan de recolement, essais de pression et bactériologiques), le transfert de propriété du réseau d'eau potable s'avère possible.

Les ouvrages à incorporer consistent en :

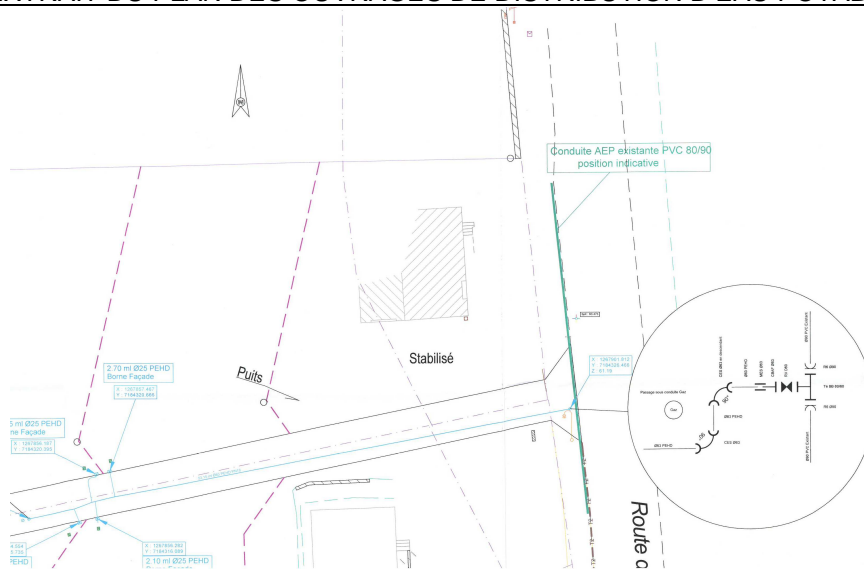
- ▀ Une canalisation de distribution d'une longueur de 54 mètres en PEHD, de diamètre 63 mm,
- ▀ 4 canalisations de branchement en PEHD DN25 mm,
- ▀ 1 robinet vanne pour le raccordement sur la conduite existante Route de Vannes,
- ▀ 1 vanne de purge sous bouche à clé.

PLAN DE SITUATION



MEUCON – Route de Vannes

EXTRAIT DU PLAN DES OUVRAGES DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



DECISION

Le comité syndical,

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L 2111-1 et suivants,

CONSIDERANT que le réseau concerné est indispensable à la desserte en eau potable des futures constructions du lotissement,

CONSIDERANT le statut de la voie de desserte, intégrée au domaine public de la commune de Meucon,

CONSIDERANT que la conformité des travaux et des documents de réception le permet,
Après en avoir débattu, à l'unanimité,

Article 1^{er} : **APPROUVE** la rétrocession au SIAEP du réseau de distribution d'eau potable du lotissement "LORIC - LE DIVENAH " et de ses accessoires. La participation financière du SIAEP s'élève à environ 1 698.84 €.

Article 2 : **PRECISE** que le montant définitif sera arrêté sur production du décompte général des entreprises, et que les crédits correspondants sont ouverts au budget.

Article 3 : **DECIDE** le classement dans le domaine public syndical du réseau de distribution d'eau potable du lotissement « LORIC - LE DIVENAH » et de ses accessoires, composés de :

- // Une canalisation de distribution d'une longueur de 54 mètres en PEHD, de diamètre 63 mm,
- // 4 canalisations de branchement en PEHD DN25 mm,
- // 1 robinet vanne pour le raccordement sur la conduite existante Route de Vannes,
- // 1 vanne de purge sous bouche à clé.

Article 4 : **DIT** que ces immobilisations seront intégrées à l'inventaire du SIAEP.

Article 5 : **AUTORISE** M. Le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

INFORMATIONS DIVERSES

Prochaines réunions :

Collège territorial Vannes Nord : jeudi 29 juin à 14h30 en mairie de Saint-Avé

Comité syndical d'Eau du Morbihan : vendredi 30 juin

Séminaire Eau organisé par GMVA : jeudi 6 juillet à 13h30 à l'UBS

Restitution de l'audit du contrat d'exploitation SAUR : lundi 18 septembre à 9h en mairie de Saint-Avé

Prochain comité syndical : en septembre. La date sera communiquée ultérieurement

SIGNATURES	
M. Thierry EVENO	M. Jacques LE METAYER <i>Absent</i>
M. Philippe LE BRUN	M. Philippe BLANCHE
M. Patrick EGRON	M. Damien LE STUDER <i>Absent</i>